

CONSEIL MUNICIPAL

DU 05/12/2020

Mme le Maire ouvre la séance à 9h.

Elle propose 1 personne secrétaire de séance TORRI Christine qui accepte

Présents :

BERTON-FAURE Eva, CAPPATTI Jean Claude, , DELORME Nicolas, GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien, HENRY Olivier, LAPERDRIX Dominique, LEMPEREUR Flore, , REGENT Maud, RIBIERE Alain, ROHAUT Cécile, SARAMITO Gérard. TORRI Christine

Absents excusés :

Absents non excusés :

CIPRIANO Joao

Procurations :

PHILIP Albert	donne procuration à	SARAMITO Gérard REGENT
Maud	donne procuration à	FAURE Eva

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Présentation des points à l'ordre du jour :

- Dél. : Modification du tableau des effectifs du service technique
- Dél. : Rapport sur le prix et la qualité (RPQS) du service « eau » et RPQS du service « assainissement »
- Dél. : Décision modificative (DM) n°2
- Dél. : Modification de date du compte financier unique (CFU)
- Dél. : Contrôle d'entretien – SERMATECH
- Dél. : Modification facture d'eau 2^{ème} semestre 2020
- Dél. : Annulation de la redevance audiovisuelle
- Dél. : Four communal : appel à projet du Conseil Régional PACA
- Dél. : Convention avec le chenil SCP SACPA
- Dél. : Opposition au transfert de la compétence PLU
- Dél. : Renouvellement du contrat avec VEOLIA
- Dél. : Demande de subvention de la STEP et signature du contrat
- Dél. : Avis de principe – achat « MILLO »
- Dél. : Ludothèque : nouveau plan de financement

Questions diverses

- Référente « violence aux femmes
- Référente « Ecole »
- Modification membres commission technique
- Charte de proximité CMA
- SMIAGE : alerte

Lecture du discours de la ministre déléguée au ministère des armées

Journée nationale aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie

Madame Le maire lit la lettre de Me La Ministre en hommage aux combattants , la cérémonie aux Monuments ne pouvant avoir lieu.

DEBATS :

- Dél. : Modification du tableau des effectifs du service technique

A la suite de débats assez intenses sur le fonctionnement de la régie agent,

Après les interrogations légitimes de la part des élus employeur quant à la gestion de ce service,

après une écoute des observations et demandes des employés , après une mise au point plutôt partagée entre les deux parties, certaines décisions ont été arrêtées.

Il en découle :

- une harmonisation des horaires sur la base de 7h-12h/13h30-16h toute l'année
- 2h30 de RTT pour les agents à 35h
- RIFSSET (sauf pour le poste à venir)
- une semaine d'astreinte 150€
- des HS si sortie effective (à la demande des élus en charge des agents)
- un suivi des tâches sera assuré par Fabien Guglielmino et Albert Philip qui centraliseront les demandes en liaison avec le secrétariat.
- la création d'un poste d'agent technique polyvalent à 35h, l'appel à candidature ayant été lancé le 1/12. Elargir l'appel de candidature au plan régional

Nous devons voter

- la création d'un poste d'adjoint technique polyvalent 2^{ième} classe à temps complet
- la suppression d'un poste d'agent technique à temps non complet (17h)

Pour information , pas de nécessité de délibération :

Augmentation de 1h /jour pour Céline Burattini afin d'assurer le rôle d'atsem dans la classe de Sabine qui le demande dès le mois de Décembre jusqu'au mois de juin.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Rapport sur le prix et la qualité (RPQS) du service « eau »

Le service est exploité en régie à autonomie financière

Sur une population desservie de 851 habitants en 2019(toute personne résidente permanente et saisonnière raccordée ou pas), il y a 522 abonnés

Commentaires :

- 4 en moins par rapport à 2018
- 329 habitants ne sont que des habitants desservis mais non raccordés

Il y a une baisse d'abonnés nette depuis 2017

Pas de données concernant le prélèvement en eaux brutes sur les ressources en eau des différentes implantations

Les eaux traitées :

Le volume produit est de 109 380m³ qui correspond au volume mis en distribution

Les pertes en eau s'élèvent à 65 211m³

Le volume consommé 44 169m³ correspond à la consommation comptabilisée , pas de consommation sans comptage (estimé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

ni de volume de service (utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution estimé à 26812m³ en 2018))

Commentaires :

- 59,61% c'est le pourcentage de perte sur le réseau , beaucoup trop important
- En 2019 : le volume produit par la source du terron est en baisse de 22,8%

Celui de la station de pompage en baisse de 74,1%

Celui de la lambrusque en hausse de 3,9%

La source de la lambrusque en hausse de 4388%

- Par rapport à 2018, le volume produit a été en baisse. de même que les volumes consommés comptabilisés. vendus (-9,2%)

Tarification de l'eau en 2019:

La part fixe en euros HT/an : 31,26€

Le prix au m³ : 0,83€/m³

Commentaires :

Pas de changement depuis 2018

Le prix du service au m³ pour 120m³ au 1 janvier 2020 est de 1,51, une baisse part rapport à 2018 due à l'agence de l'eau sur la pollution domestique.

Recettes de la collectivité : 86 500 (53239€ en 2018)

Indicateurs de performance

Ils prennent en compte :

- la qualité de l'eau avec le nb de prélèvements réalisés et le nb de prélèvements non conformes :
taux de conformité microbiologie 74,1% en 2019 (90,5% en 2018)

taux de conformité éléments physico-chimique : 100%

- la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'EP (descriptif détaillé des ouvrages de distribution, plan des réseaux, recherches des fuites... 116 sur 120

- le rendement du réseau de distribution (volume distribué et consommé) reflète la politique de lutte contre les pertes d'eau : 40,4% en 2019 (62% en 2018)

- la part des volumes mis en distribution sans comptage : 9,9m³/j/km (11,1 en 2018)

- la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du réseau (lutte contre les volumes détournés) 9,9m³/km (7,1 en 2018)

- le renouvellement des réseaux : aucun en 2019 (1,11% en 2018)

- la protection des ressources en eau : 80%

Investissements : 500265,83

Chloromètre-- réducteurs de pression- changement de compteurs- suppression des fuites

Projets à l'étude

Pose de compteurs dans la chambre de réservoir et sur le réseau lui-même

Equipement du réseau avec des vannes de séparation de service

Périmètre de sécurité

:Schéma directeur de l'eau potable demandé au SILCEN

Vote à l'unanimité

- Dél : RPQS du service « assainissement »

Sur une population desservie de 851 habitants, 189 sont abonnés

200 sont potentiellement raccordables d'après le document de zonage

Commentaire : Stabilité du nombre d'abonnés depuis 2017

Les volumes facturés en 2019 : 14 223m³ (9125 en 2018) ce qui représente un meilleur pourcentage de 55,9 %

Pas de retour sur le rapport de VEOLIA concernant les prescriptions de rejet et les quantités de boue issues de la STEP

Tarification de l'assainissement

Le prix au m³ est de 1,62€ inchangé auquel s'ajoute la taxe de l'agence de l'eau de 0,15€ (en légère baisse)

Pour une consommation de référence de 120m³/an , le prix TTC au m³ : 1,95€ maintenu depuis 2017

Recettes : 23 041€ en 2019 (21 510€ en 2018)

Indicateurs de performance

- Le taux de desserte par le réseau d'EU est de 94,5% des 200abonnés potentiels

- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux qui prend en compte l'existence de plan de réseaux, l'inventaire des réseaux et autres : 37 sur 120

Commentaires :

Points à améliorer

- aucune information sur la conformité de la collecte des effluents, des équipements de la station , de la performance des ouvrages d'épuration, le taux de boues évacuées

En 2019, la mise en conformité de la STEP est programmée.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Décisions modificatives (DM) n°2 et n°3

DM2 : Ce sont des opérations comptables pour équilibrer les comptes

Augmentation de crédits pour la voirie de 12 000€ (correspond à un devis travaux plus élevé et un rattrapage du chantier voirie 2021) et pour le personnel 1300€ (qui correspond à l'indice majoré du salaire d'un agent administratif concernant une régularisation portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire)

Et par conséquent, une diminution de crédit sur les charges exceptionnelles de 13300€

DM3 : Diminution de crédits sur la ligne de la ludothèque 23 370 et augmentation de crédits pour les intempéries ;

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification de date du compte financier unique (CFU)

Le CFU est le compte financier unique ; il s'agit d'une expérimentation qui devait commencer aux titres des exercices budgétaires 2021-2022 suite à une délibération du 24 juin 2019, une convention avait été signée. Celle-ci doit être résignée car suite à la crise du COVID, l'expérience est repoussée d'un an .

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'**expérimentation du compte financier unique (CFU)** pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Compte tenu de la crise sanitaire liée à Covid-19, l'expérimentation débutera à partir de l'exercice 2021 (et non 2020, comme initialement prévu) et se poursuivra jusqu'en 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

les collectivités qui ont moins de 3500 habitants pourront recourir à la M57 abrégée, qui sera, elle, disponible à compter de l'exercice 2022

Les collectivités admises dans chacune des vagues figurent dans l'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 (qui sera prochainement adapté pour tenir compte de nouvelles dates de l'expérimentation suite à son décalage d'un an). Les collectivités expérimentatrices doivent alors passer une convention avec l'État, après délibération habilitant l'exécutif à le faire.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Contrat d'entretien – SERMATECH

L'entretien de la chaufferie est prévu d'être concédé à la société SERMATECH pour 3000€TTC par an.

Le contrat prévoit :

2 visites fixées par nous avec une mise en route en septembre et un arrêt en juin, un mode réduit pendant les vacances avec l'outil ETA (connexion internet à distance)

- 2 visites techniques

- 4 visites dans l'année (sur demande ou pas)

- une analyse de l'eau du circuit primaire physico-chimique

- ECS solaire : 6 visites annuelles

- VMC double flux : 4 visites annuelles

- Intervention gratuite si arrêt fortuit (4h de délai d'intervention (le week end et la nuit 6h)

La chaufferie fonctionne normalement après la solution trouvée au problème de pression. Cependant, la consommation de granulés paraît trop importante ; une demande de diagnostic de consommation sera faite à ATIANE.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification facture d'eau 2^{ème} semestre 2020

Ce sont des actions comptables qui n'imputent pas le budget

- *Erreur de relevé ou mauvaise imputation :*

il s'agit de refacturer une facture d'un locataire parti au propriétaire pour la somme de 147,93€

- *Annulation totale de facture*

Les demandeurs ont un compteur mais ils n'ont pas encore le raccordement chez eux donc annulation de 2*16,49€

- *Facturation supplémentaire qui a un impact sur le budget pour tous les abonnés dont la facturation a été faite avant le changement de tarification.*

C'est un rôle de l'eau supplémentaire pour ceux nombreux qui n'ont pas envoyé leur relevé à temps

Où dont les compteurs n'ont pas été relevés

Vote à l'unanimité

- Dél. : Annulation de la redevance audiovisuelle

Il s'agit de reconduire l'abattement de la redevance audiovisuelle pour les personnes en situation d'handicap.

Qui peut être exonéré de la redevance audiovisuelle

L'exonération de la redevance audiovisuelle est accordée aux personnes suivantes :

- personne veuf /ve
- personne titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- personne atteinte d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir aux nécessités de l'existence par leur travail.
- personne titulaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) ou de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- personne reconnu indigent

Un abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides est institué sur délibération des collectivités. Articles 1730, 1840, 1605 du code général des impôts

Si votre collectivité locale l'a voté, vous pouvez en bénéficier en déposant, au Centre des Finances Publiques de votre résidence principale, la déclaration modèle 1206 GD-SD si vous remplissez au moins une des conditions suivantes :

1 ° vous êtes titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;

2° vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3° vous êtes atteint d'une infirmité ou d'une invalidité vous empêchant de subvenir par votre travail aux nécessités de l'existence ;

4° vous êtes titulaire de la carte mobilité inclusion portant mention " invalidité" ou de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
5° vous occupez votre habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées aux paragraphes 1 à 4.

La déclaration doit être déposée avec les justificatifs avant le 1er janvier de l'année pour laquelle vous avez droit à cet abattement

Vote à l'unanimité

- Dél. : Four communal : appel à projet du Conseil Régional PACA

Un premier dossier avait été déposé mais la subvention n'a pas été accordée car il n'y avait pas le volet valorisation (intervention des élèves de l'école)

Je vous propose de redéposer une demande de subvention à la région dans l'appel à projet 2021 du conseil régional concernant la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé.pour une dépense de 15 873,60 TTC

Nouveau plan de financement : part communale 3614€ dont TVA 2645

Les travaux consistent à repeindre la salle, la réaménager de manière plus fonctionnelle, de restaurer le four lui-même extérieurement .(l'électricité a été refaite)

Vote à l'unanimité

- Dél. : Convention avec le chenil SCP SACPA

Après tous les problèmes rencontrés à cause des propriétaires de chiens et autres animaux, je vous propose de passer contrat avec le groupe SACPA de Mougins pour un montant annuel de 1396,78€ du 1/01/2021 au 31/12/2021 reconductible 3 fois tacitement qui comprend :

- la capture 24h/24 des animaux captifs ou errants
- l'enlèvement des animaux morts (inf à 40kg)
- les gardes sociales des chiens et chats de personnes hospitalisées, incarcérées, expulsées ou décédées (8 jours max, après le Maire décidera du devenir de l'animal
- l'exploitation de la fourrière
- les frais de garde durant les délais légaux (8 jours ouvrés)
- la cession des animaux à une association de protection animale signataire de la charte éthique
- la prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique à hauteur de 100€

Les interventions se réalisent dans un délai contractuel de 2h

Ce contrat exclut la stérilisation des chats libres.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Opposition au transfert de la compétence PLU

La loi 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi Alur prévoit le transfert de compétence à la CCPP en matière de plan local d'urbanisme (PLUi) ; ce PLUi s'impose aux communes en lieu et place du PLU communal.

Cette même loi permet aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence à l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent. La minorité de blocage ne sera effective que si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CCPP s'y opposent par délibération du CM.

Je vous propose de conserver à la commune la compétence en matière de PLU.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Renouvellement du contrat avec VEOLIA

Le contrat d'entretien de Véolia sur la station d'épuration et la station de relevage arrive à échéance. Je vous propose de le renouveler bien que l'entretien ne soit pas à la hauteur de nos attentes, pour un montant de 2600€/mois.

Une surveillance sera effectuée par l'élu en charge de l'eau et de l'assainissement. Un avenant à ce contrat sera envisagé pour préciser certains détails (pompe de relevage, demande d'être averti lors du passage des agents d'entretien...)

Vote à l'unanimité

- Dél. : Demande de subvention de la STEP et signature du contrat à venir

La 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation est en cours : 120000€. La 1^{ère} réunion de chantier est prévue dans la semaine du 4 au 11 décembre 2020 avec Entech- segic- Véolia et la commune.

La 2^{ème} tranche pourrait être subventionnée maintenant dans le cadre du plan rebond. Le dossier technique est fait, le marché public doit être lancé pour obtenir ces subventions sur 2 volets de l'appel d'offre : la lutte contre la pollution et la perte sur redevance.

Ces travaux seront inscrits au budget 2021.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Avis de principe – achat « MILLO »

La maison « Millo » présente un grand intérêt pour la Commune : stockage- activité économique- habitat ... Un programme plus précis devra être étudié si la vente est engagée. Il est au CM de voter le principe de l'achat de cette maison si les négociations avec le propriétaire s'avèrent compatibles avec le budget.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Ludothèque : nouveau plan de financement

Le projet de ludothèque est le plus avancé des projets. Le nouveau plan d'avancement fait apparaître les derniers coûts des travaux et études : 318 937€ et les subventions possibles avec une part communale de 111926,96 dont 63 787,40€ de TVA

L'APS est fait, il ne manque plus que la constitution du dossier de subvention.

Ce projet devra être présenté aux enseignants et à la population.

La particularité de ce projet est dans les efforts apportés sur l'aspect environnemental et la maîtrise de l'énergie.

C'est un projet 100% filière sèche avec matériaux à faible énergie grise : ossature bois-chape sèche- matériaux écologiques et/ou recyclés.

Qualité et sobriété énergétique – pas de surcoût des consommations d'énergie

isolation thermique – étanchéité à l'air

Un chauffage qui est une extension de l'installation existante (chauffage au sol)

Pas de climatisation- éclairage par leds et naturel- réduction de débit pour les eaux puisées

Ventilation double flux- déphasage thermique qui ralentit les transferts de chaleur

Isolation de la toiture et des murs avec des matériaux bio sourcés (coton recyclé métisse- liège)

Des brises soleil- une ventilation naturelle ponctuelle

Bonne qualité acoustique (important pour la suite)

La demande de subvention sera faite en 2021, la réalisation fin 2021-2022.

Vote à l'unanimité

Questions diverses- Informations

- Référente « violence aux femmes »

L'Association des Maires de France a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat (2020-2026).

Les statistiques de l'année 2019 font apparaître une aggravation de la situation tant pour les morts violentes de femmes au sein du couple (146 victimes contre 121 en 2018) que pour les violences conjugales en hausse de 16% (note inter//stats Ministère de l'intérieur).

Les deux périodes de confinement se caractérisent par une hausse sensible des faits (la 1ère quinzaine de novembre a enregistré une hausse de 15% des appels au 39 19).

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre constitue naturellement un temps utile d'information, de prévention et de mobilisation.

Mais cela ne suffit pas ; les actions doivent être au plus près du quotidien et dans les villages ce sont les élus qui sont aux premières loges.

A cette fin, nous avons souhaité mettre à votre disposition un texte permettant de communiquer sur ce sujet en fonction des habitudes et du contexte local.

La mention du partenariat avec l'AMF est utile pour indiquer la mobilisation de l'ensemble des maires sur ce sujet.

Alexandre Touzet, chargé de mission à l'AMF (alexandre.touzet@amf.asso.fr), se tient à votre disposition pour apporter toutes précisions.

La commune vous rappelle les contacts utiles :

Pour les urgences (danger immédiat)

- le **17** (France) ou le **112** (valable dans toute l'Union européenne)
- le **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours,

Ligne d'écoute et d'orientation



Le 3919 Violence Femmes Info est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service.

Pour signaler des violences en ligne :

Sur le site arretonslesviolences.gouv.fr vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme spécialement formés afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

- Référente « Ecole »

Afin de répondre aux demandes du directeur ou du personnel, afin de faire remonter les problèmes techniques après un rapide diagnostic, il est proposé de nommer Céline MARI BURATTINI référente sur ce sujet. Elle sera en charge de transmettre les dysfonctionnements techniques ou structurels des bâtiments, de faire part des remarques, et de faire remonter les observations du personnel communal, d'être le lien physique entre les enseignants et la mairie ; elle pourra s'adresser directement au secrétariat ou par l'intermédiaire de Mme TORRI.

Flore LEMPEREUR qui travaille dans ce secteur accepte de prendre en charge cette tâche, d'être à l'écoute des femmes en difficulté et de répondre suite aux informations provenant de divers sources, au problème en cours.

- *Modification membres commission technique*

Vu le constat partagé sur la régie des agents dont nous avons parlé précédemment

Il en découle qu'une présence quotidienne ou presque auprès des agents est nécessaire.

Vu que l' élu en charge de la régie agent ne peut pas assumer cette fonction à cause de son travail, je vous propose de modifier la commission technique en y ajoutant un membre dont la mission sera non pas la surveillance mais l'accompagnement des agents dans leurs tâches. Cette fonction sera assumée par Fabien GUGLIELMINO , conseiller municipal.

Vote à l'unanimité

- *Charte de proximité CMA*

Lundi 30 novembre 2020, nous avons rencontré deux responsables de la Chambre des métiers et de l'Artisanat dont M BISSON vice président 06 avec Gérard et Eva. Ils nous ont exposé leur nouvelle politique en tant qu'entité régionale ; et de fait ils essaient de revenir à une proximité plus efficace vis-à-vis des entreprises de la commune. et nous proposent de signer une charte de proximité. A notre demande , ils nous transmettront la liste des entreprises sur la commune et nous pourrons avec leur aide, prévoir une réunion avec elles afin de mieux faire connaître la CMA et ses aides.

Ils pourraient également nous conseiller pour l'installation d'un artisan dans le local Céleschi.

- *SMIAGE : alerte*

La CCPP mutualise les demandes des communes concernant les outils d'assistance à la prise de décisions et d'alerte à la population concernant les risques hydrométéorologiques.

Notre commune est en partenariat avec le SMIAGE depuis 2018 et reçoit systématiquement les alertes inondations, pluies.....

Pour améliorer la situation en ce qui concerne l'alerte à la population , le SMIAGE se propose de recenser les besoins d'ajout d'alerte sur le territoire de la commune.

Notre système actuel repose sur le glas de l'église actionné par Philippe, le haut parleur mobile par Jean Pierre.

Le CM demande un téléphone satellitaire et une sirène. Une convention sera signée avec le SAMU pour installer une radio sur l'antenne existante

La séance est close à 12h34